

REGLEMENT FINANCIER

PRIMAIRE - MATERNELLE

Tarifs 2023-2024

LA FACTURE

Maternelle	Annuelle/par enfant	Au mois/par enfant
Contribution familiale	711,00 €	71,10 €
Estimation Cahiers travaux dirigés	15,00 €	1,50 €
Coopérative	10,00 €	1,00 €
Activités - sorties	30,00 €	3,00 €
TOTAL ESTIME POUR UN EXTERNE	766,00 €	76,60 €
Demi-pension*	869,00 €	86,90 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1 635,00 €	163,50 €
APEL (Association des Parents d'Elèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation ».	19,50 €	1,95 €

CP-CE1	Annuelle/par enfant	Au mois/par enfant
Contribution familiale	711,00 €	71,10 €
Estimation Cahiers travaux dirigés	25,00 €	2,50 €
Coopérative	10,00 €	1,00 €
Activités - sorties	35,00 €	3,50 €
TOTAL ESTIME POUR UN EXTERNE	781,00 €	78,10 €
Demi-pension*	869,00 €	86,90 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1 650,00 €	165,00 €
APEL (Association des Parents d'Elèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation ».	19,50 €	1,95 €

CE2-CM1-CM2	Annuelle/par enfant (chèque ou espèces)	Au mois/par enfant (prélèvement)
Contribution familiale	711,00 €	71,10 €
Estimation cahiers travaux dirigés	20,00 €	2,00 €
Coopérative	10,00 €	1,00 €
Activités - sorties	45,00 €	4,50 €
TOTAL ESTIME POUR UN EXTERNE	786,00 €	78,60 €
Demi-pension*	869,00 €	86,90 €
TOTAL ESTIME POUR UN DEMI-PENSIONNAIRE	1 655,00 €	165,50 €
APEL (Association des Parents d'Elèves, une seule cotisation volontaire par famille pour la revue « famille et éducation ».	19,50 €	1,95 €

*ces chiffres sont calculés sur la base de 138 repas à 6,30 €

Les repas non consommés seront remboursés à partir du **3ème jour d'absence**.

Une carte de cantine est fournie aux élèves demi-pensionnaires, en cas de perte ou de dégradation elle sera refaite 5€.

Le choix d'un régime (demi-pensionnaire ou externe) est un **engagement trimestriel**. Il ne peut donc pas y avoir de modification en cours de trimestre.

Le régime demi-pensionnaire ne s'applique que pour une présence de **4 jours /semaine**.

En cas de nouvel épisode COVID, les repas ne seront remboursés que partiellement, car des frais fixes demeurent dûs à la société de restauration.

LES AUTRES SERVICES PROPOSES

Repas de cantine pour les externes

6,80 €

Aide aux devoirs (Inscription en septembre pour les élèves de CE1 à CM2)

une facture vous sera remise tous les mois

Aide aux devoirs

2,85 € la séance

Aide aux devoirs + garderie jusqu'à 18h30

3,50 € la séance

Garderie (Enfants des classes maternelles au CM2)

une facture vous sera remise tous les mois

Le matin

1,80 € la séance

Le soir

2,75 € la séance

Le matin et le soir

3,90 € la séance

Pour l'aide aux devoirs ou la garderie, le paiement est dû dès lors que l'appel est fait.

ACTIVITE OBLIGATOIRE

Cours de capoeira (Enfants des classes primaire et maternelles GS)

31,00 € pour 10 séances
(tarifs 2022/2023)

MODALITE DE REGLEMENT

Deux formules sont proposées :

- Paiement trimestriel par chèque ou espèce à réception de la facture.
- Le règlement par prélèvement mensuel sur **10 mois** (le 6 de chaque mois sauf pour les mois d'octobre et juillet, la date pouvant être reculée.)



Tout trimestre entamé est dû.

En cas de non paiement, le dossier est transféré à un cabinet de contentieux, et des frais de 24% du montant dû, sont alors ajoutés.

En cas de prélèvement ou de chèque impayé, les frais bancaires correspondants sont refacturés aux familles

Ces tarifs sont revalorisés au 01/09 de chaque année. Les tarifs 2023/20234 seront donc appliqués à la facturation de 09/2023

AIDE FINANCIERE SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE

Une réduction de **60%** sur la contribution familiale est appliquée sur le 3ème enfant et la **gratuité** à partir du 4ème enfant.

Les horaires de la comptabilité

lundi - mardi - jeudi - vendredi

8h - 16h